

Le Conseil d'administration (CA) de Mountain Wilderness France, c'est l'organe qui décide des actions et des prises de position de l'association. Il est constitué de 21 bénévoles par l'Assemblée générale (AG).

Dans une volonté de transparence et de meilleure information des adhérents, des résumés des principales décisions prises par le Conseil d'administration sont accessibles via le site Internet de l'association. Pour en savoir plus, les comptes rendus complets peuvent être consultés par tous les adhérents : il vous suffit de vous adresser au secrétariat de l'association.

Compte rendu

Le CA décide que MW se porte partie civile dans une affaire de publicité pour des déposes par hélicoptères légers sur des sommets en Ubaye. Nous serons assistés d'un avocat.

Mountain Wilderness va être auditionnée par la commission sur l'avenir des stations de ski ainsi que par un sénateur rapporteur des projets de loi olympiques.

Suite à la décision du CA, MW a participé à la saisine du comité Aarhus de façon à contester la non participation des citoyens à la décision d'engager la France dans l'organisation des JOP 2030.

La grande concertation a été un succès avec 25000 participants et 435000 votes. Un bilan en a été présenté à Paris le 26/05.

Les groupes de travail Aménagements, CDA et Espaces protégés exposent leurs travaux.

Beau succès des séminaires de formation initiés par « Espaces Protégés », le kit de sensibilisation de CDA avance bien et le groupe « Aménagements » se structure.

Prochaines Réunions

Conseil d'administration en présentiel les 21 et 22/06

Bureau le 03/06 visio-conférence